



FEUILLE D'INSCRIPTION

Autorisation parentale 2023/2024

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'élève....., né(e).....

en classe de

- L'autorise à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège Edmond Rostand.
- Autorise toute intervention médicale qui s'avérerait nécessaire.

N° de téléphone des personnes à joindre en cas de problème :

Mère.....Portable

Père : Portable

Fait à Le

Signature :

Prix de la licence pour l'année scolaire : 25 € **Avec le tee-shirt : 32 €**
(Chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège de La Ravoire)

<p><u>Choix de l'activité du 1^{er} trimestre</u> : entourez votre choix Handball : pour BF, BG, MF et MG APPN : pour BF, BG, MF et MG <u>Choix de l'activité du 2^{ème} trimestre</u> : entourez votre choix Badminton : pour BF, BG, MF et MG Ski de fond : pour BF, BG, MF et MG <u>Choix de l'activité du 3^{ème} trimestre</u> : entourez votre choix Volley : pour BF, BG, MF et MG APPN : pour BF, BG, MF et MG Escalade : pour BF, BG, MF et MG</p>

Cadre réservé aux responsables de l'AS Cat <input type="checkbox"/> BF <input type="checkbox"/> BG <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MG	
Cotisation Chèque – espèce	N° licence

sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Conditions d'inscription :

- **L'assiduité aux entraînements et aux compétitions** est obligatoire et le respect des horaires est nécessaire
- **Toute absence** doit être signalée et justifiée auprès des professeurs d'EPS dès que possible.
- Dans le cadre de conventions mises en place pour favoriser la pratique de tous, votre enfant peut être mis sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS d'un autre établissement du district UNSS.
- Les informations, pour connaître les horaires, les lieux d'entraînement et/ou de compétitions, sont affichées sur le site internet du collège (rubrique Association Sportive). Il appartient à chaque famille de le consulter.

Cet affichage tient lieu de convocation et est renseigné au plus tard le lundi.

Certificat médical

« Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires. »

Il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical

La loi n°2016-41 du 26/01/2016 relative à la modernisation du système de santé, a ainsi modifié le code de l'éducation, et rend caduque par son article 200 la nécessité de présenter un certificat médical de non contre-indication pour pratiquer les « activités physiques et sportives volontaires » dans le cadre d'une association sportive

Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format

Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSE conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

Les professeurs EPS du collège Edmond Rostand